

RAPPORT SYNTHÈSE SUR LES PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES DE LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

État de la situation au 31 juillet 2022

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction des programmes et de l'accompagnement des partenaires et des clientèles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), avec la collaboration des six tables de concertation régionales. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

TABLE DES MATIERES

Liste des figures	4
MISE EN CONTEXTE.....	5
LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU	5
UNE GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT	6
PRIORISATION DES PROBLÉMATIQUES	8
CAUSES ASSOCIÉES AUX PROBLÉMATIQUES.....	10
OBJECTIFS ÉLABORÉS PAR LES TCR	12
CONCLUSION	12
Pour en savoir plus	13
À propos	14
Annexe 1 : Liste des 23 catégories de problématiques prioritaires.....	15

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent

Figure 2 : Distribution des problématiques priorisées selon les 23 catégories

Figure 3 : Principales causes associées aux cinq catégories de problématiques les plus retenues

MISE EN CONTEXTE

Ce document présente les résultats d'un exercice de priorisation des catégories de problématiques réalisé par les tables de concertation régionales (TCR) du Saint-Laurent. Il permet de prendre connaissance des problèmes priorités par les acteurs de chacune des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent en fonction des 23 catégories de problématiques établies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Cet exercice de priorisation a été réalisé en concertation avec les acteurs de l'eau de chaque zone au cours de la période 2021-2022. Pour l'occasion, de trois à cinq catégories de problématiques devaient être priorisées.

La priorisation des problématiques à l'échelle d'une zone de gestion intégrée de l'eau aide à mieux orienter la planification des ressources en eau. Par ailleurs, elle permet aux acteurs de l'eau de prendre conscience de la portée des problématiques et des besoins qui y sont associés en termes d'objectifs à atteindre et d'actions à réaliser.

Il est à noter que le même exercice de priorisation des problématiques a été réalisé à l'échelle des zones de gestion intégrée par bassin versant par les organismes de bassin versant, en concertation avec les acteurs de l'eau, en 2018-2019. Le MELCCFP a produit une synthèse des problématiques prioritaires des bassins versants en 2020. Il est possible de la consulter sur son site Web ([Rapport synthèse sur les problématiques prioritaires – État de situation 2019-2020 \(gouv.qc.ca\)](http://www.gouv.qc.ca/rapport-synthese-sur-les-problematiques-prioritaires-etat-de-situation-2019-2020)).

LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

Le Québec s'est engagé à mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Il base sa démarche sur la concertation des acteurs locaux à l'échelle d'unités hydrographiques appelées « zones de gestion ». Chaque unité hydrographique fait l'objet d'une planification pour assurer la conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés.

Pour mettre en œuvre cette approche, le territoire du Québec méridional et le Saint-Laurent ont été découpés en 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) et en 12 zones de gestion intégrée du Saint-Laurent (ZGISL), où chaque acteur de l'eau peut participer à la prise de décision et au devenir des ressources en eau.

Pour opérationnaliser la GIRE, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs octroie un mandat de planification territoriale des ressources en eau et des milieux associés, en tenant compte des différents usages, aux tables de concertation régionales (TCR) pour les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent (ZGISL), et aux organismes de bassin versant (OBV) pour les zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV). Ces planifications se traduisent par la réalisation du plan de gestion intégrée régional (PGIR) pour les ZGISL et du plan directeur de l'eau (PDE) pour les ZGIEBV.

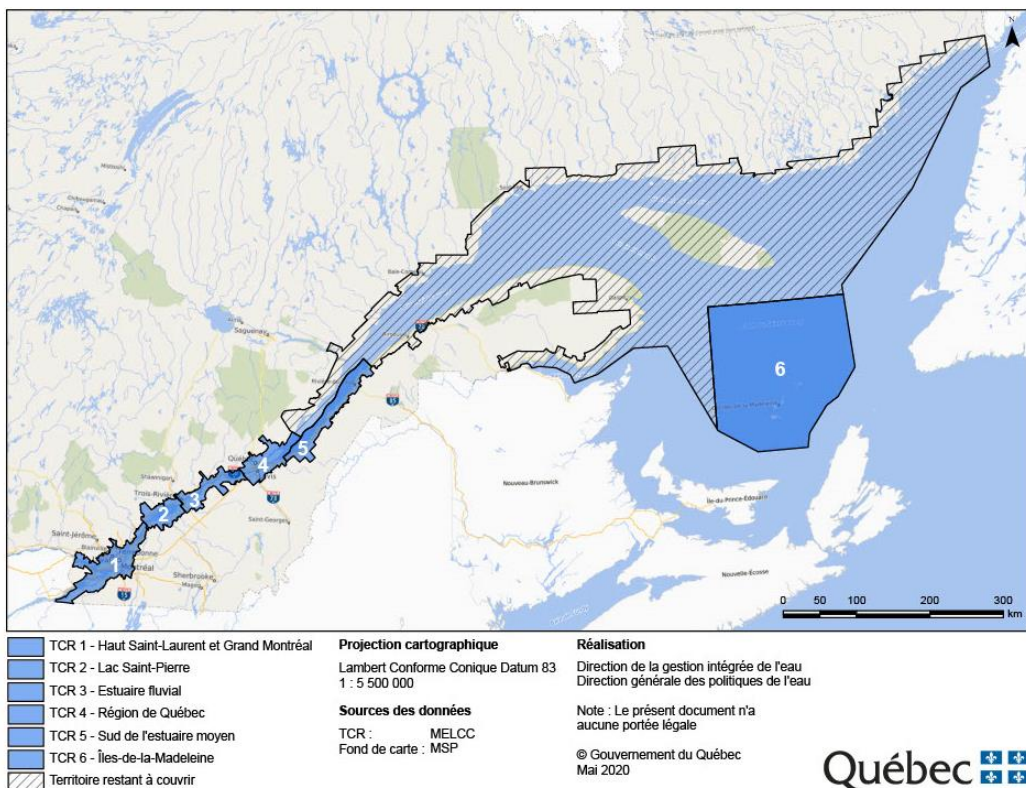
Ce mode de gestion permet de mieux harmoniser les usages et les besoins associés aux ressources en eau dans une optique de développement durable.

UNE GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Le territoire visé par la GISL couvre les portions fluviales et estuariennes ainsi que la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent.

Avec la signature de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026, le gouvernement du Québec s'est engagé à mettre en œuvre la GISL par la mise en place de TCR, de manière à couvrir l'ensemble du Saint-Laurent de structures de concertation. Six zones de gestion sont actuellement dotées d'une table de concertation régionale dont un organisme, mandaté par le Ministère, assume la coordination. Ces six régions ont une planification des ressources en eau nommée « plan de gestion intégrée régional (PGIR) ». Cette planification est réalisée par les acteurs de l'eau du territoire représentés à la table de concertation régionale. Le PGIR a pour objet la conservation des ressources en eau et celle des milieux littoraux dans les unités hydrographiques désignées du Saint-Laurent.

Figure 1: Les zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent (Pour plus de détails, [consulter la page du MELCCFP sur le sujet](#))



En vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, le MELCCFP reconnaît et finance :

Les TCR pour qu'elles réalisent la planification et la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent;

Les plans de gestion intégrée régionaux (PGIR) comme outils de planification et de gestion de l'eau à l'échelle de la portion québécoise du Saint-Laurent.

Les TCR sont responsables de réaliser une planification des ressources en eau et des milieux associés pour leur zone de gestion. Par conséquent, chaque TCR réalise un plan de gestion intégrée régional (PGIR) d'une durée de 10 ans et voit à la mobilisation des acteurs vers l'atteinte des objectifs établis dans ce plan. Le PGIR se compose des principaux volets suivants :

- **Portrait** de l'état de la ressource eau dans la zone de gestion;
- **Diagnostic** faisant émerger des problématiques prioritaires et, ce faisant, des enjeux majeurs de la zone;
- **Plan stratégique** guidant le choix des actions :
 - **la définition d'une vision à long terme des ressources en eau;**
 - **la détermination d'orientations;**
 - **la formulation d'objectifs mesurables et d'indicateurs;**
- **Plan d'action** présentant les actions permettant l'atteinte des objectifs;
- **Plan de suivi** des résultats et de la mise en œuvre.

PRIORISATION DES PROBLÉMATIQUES

Comme il a été mentionné précédemment, les TCR ont identifié de trois à cinq catégories de problématiques jugées prioritaires à l'échelle de leur zone. Cet exercice, en plus de se vouloir utile aux acteurs de l'eau, en les aidant à concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre d'initiatives en réponse à ces problématiques, permet au MELCCFP de dresser un bilan des problématiques liées à l'eau à l'échelle du Saint-Laurent. En voici donc la synthèse.

Parmi les 23 catégories de problématiques figurant dans la liste produite par le MELCCFP (annexe 1), les TCR en ont retenu huit comme étant prioritaires. De ce nombre, cinq catégories de problématiques ont été majoritairement sélectionnées par les six TCR (figure 8) :

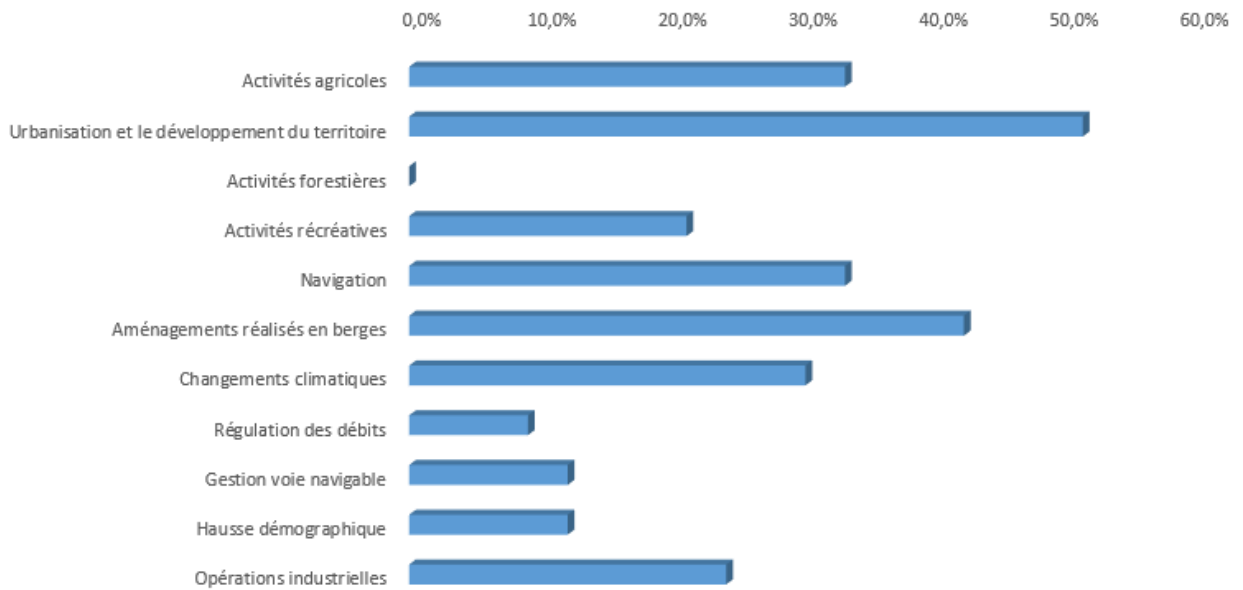
1. Érosion des berges/érosion côtière (6/6);
2. Mauvaise qualité de l'eau de surface (5/6);
3. Destruction/dégradation de la qualité des milieux humides (4/6);
4. Limitation de l'accès public au plan d'eau ou au cours d'eau (4/6);
5. Dégradation/perte d'habitat faunique¹ (4/6).

En comparaison, pour l'exercice réalisé par les OBV à l'échelle des ZGIEBV, quatre des cinq catégories de problématiques identifiées comme prioritaires sont les mêmes que celles identifiées pour les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent. Seule la problématique de la limitation de l'accès public au plan d'eau distingue le portrait des problématiques de la GISL de celui de la GIEBV. Pour cette dernière, c'est la problématique « Présence d'une espèce exotique envahissante » qui complète le portrait :

1. Mauvaise qualité de l'eau de surface;
2. Destruction/dégradation de la qualité des milieux humides;
3. Érosion des berges/érosion côtière;
4. Présence d'une espèce exotique envahissante;
5. Dégradation/perte d'habitat faunique.

¹ Autre que les milieux humides.

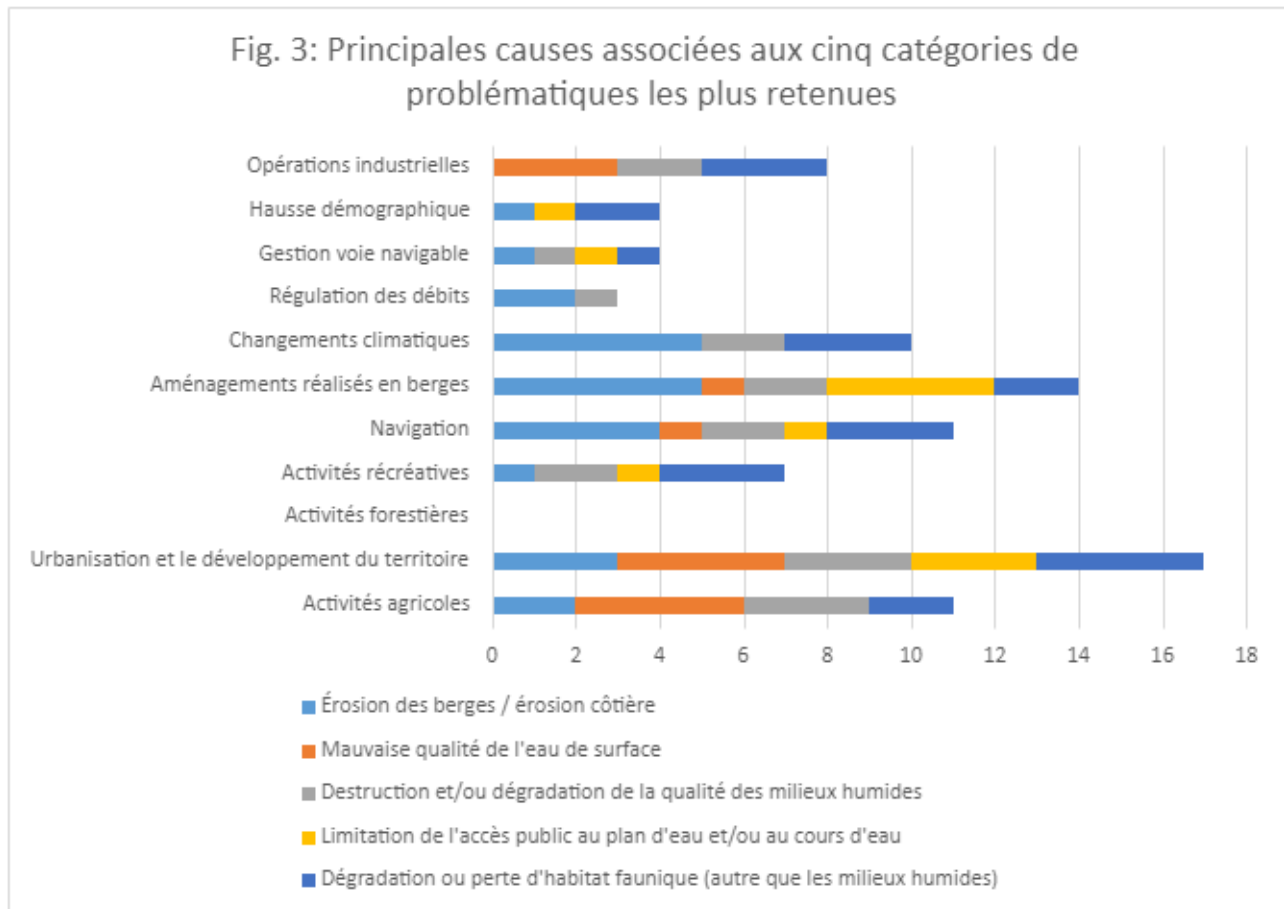
Figure 2 : Distribution des problématiques prioritaires selon les 23 catégories



CAUSES ASSOCIÉES AUX PROBLÉMATIQUES

De nombreuses causes ont été recensées par les TCR touchées par les cinq catégories de problématiques les plus rencontrées. Étant donné la diversité des territoires, certaines causes peuvent être spécifiques à une ZGISL alors que d'autres se retrouvent dans la plupart des cas.

Une analyse des causes a consisté, dans un premier temps, à les regrouper selon des thématiques d'ordre général. Parmi celles-ci, nous avons sélectionné les causes les plus souvent citées, pour la moitié des ZGISL concernées, pour les mettre en évidence (figure 3).



Il est ainsi possible d'émettre plusieurs constats :

L'urbanisation et le développement du territoire, les aménagements réalisés dans les berges ainsi que les **activités agricoles, la navigation et les activités industrielles** ressortent majoritaires parmi les principales causes liées aux cinq catégories de problématiques.

L'urbanisation et le développement du territoire ont trait aux travaux de construction qui génèrent excavation, transport de matières et construction d'ouvrages, lesquels peuvent générer des causes subséquentes telles que l'imperméabilisation des sols et la génération de matières de tout ordre qui se déposeront dans l'eau. De telles activités peuvent être liées à la destruction ou à l'altération des milieux humides et hydriques.

Les activités récréatives (pêche, navigation de plaisance, villégiature, cueillette, etc.) constituent également une cause fréquemment citée. Le Saint-Laurent est un milieu remarquable qui possède un pouvoir attractif important pour la pratique de nombreuses activités qui, dans une certaine mesure, peuvent exercer une pression sur la ressource eau, les habitats et les espèces animales et végétales.

Par ailleurs, certaines causes sont communes aux principales problématiques les plus rencontrées. Tel est le cas pour **la navigation**, faisant quasiment l'unanimité chez les TCR. En effet, la navigation a des conséquences sur la qualité de l'eau, les ressources biologiques, les rives, les sédiments et les usages de la ressource. Plusieurs activités découlant de la navigation sont à la source de ces conséquences : le batillage affecte les rives, et le bruit, les collisions et le dérangement affectent particulièrement les mammifères marins. Les rejets d'eaux usées, de ballast et des résidus de cargaison par les navires et les embarcations de plaisance affectent également la qualité de l'eau et les habitats. De plus, la navigation est un vecteur important de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Elle nécessite des ouvrages de contrôle des fluctuations des niveaux d'eau du Saint-Laurent, le dragage de la voie navigable ainsi que des infrastructures en rive pour l'accostage et le transbordement. Enfin, elle est source de risques associés aux accidents pouvant provoquer des déversements de produits dangereux ou d'hydrocarbures et elle engendre des enjeux de sécurité et des conflits d'usages.

Dans la même lignée, les **aménagements** réalisés dans les berges, rives, plaines inondables et sur les côtes représentent la cause majoritaire pour les TCR ayant retenu la problématique de l'érosion côtière et des berges parmi les prioritaires. Ces aménagements peuvent avoir différentes vocations (résidentielle, de villégiature, agricole, forestière, etc.). En lien avec l'attractivité du Saint-Laurent et l'accès à la diversité des ressources qui lui sont associées, l'aménagement des côtes a été conditionné de manière à favoriser la proximité en privilégiant souvent une artificialisation des berges et une transformation des habitats côtiers.

Enfin, les changements climatiques font partie des causes affectant les problématiques prioritaires, notamment celles concernant la présence d'espèces exotiques envahissantes, l'érosion des berges et la perte/dégradation d'habitats fauniques. Mais ce qui retient principalement l'attention, c'est l'amplitude des événements climatiques qui accélère ou amplifie le phénomène d'érosion des berges et de submersion côtière. De plus, autre phénomène associé aux changements climatiques, on note une modification de la répartition géographique de certaines espèces due au réchauffement climatique, autant chez les espèces de poissons que chez les mollusques.

OBJECTIFS ÉLABORÉS PAR LES TCR

Pour tenter d'apporter une réponse aux différentes problématiques identifiées, les TCR ont formulé des orientations et des objectifs dans le cadre de l'élaboration de leur plan de gestion intégrée régional (PGIR). Dans une approche de gestion axée sur les résultats, ces objectifs ont été élaborés en concertation avec les acteurs de l'eau et sont dotés d'indicateurs spécifiques. Ces mêmes objectifs ont guidé le choix des actions permettant d'atteindre les cibles de ces objectifs.

Les six premiers PGIR font actuellement l'objet d'un processus d'analyse et d'approbation par le MELCCFP. Au cours des prochaines années, les acteurs de l'eau des six zones de gestion intégrée du Saint-Laurent débiteront la mise en œuvre officielle de leur stratégie. Ils mettront en œuvre une série d'actions permettant l'atteinte des objectifs de leur PGIR respectif.

Les TCR feront le suivi de ces objectifs au fil du temps afin de mesurer leur niveau d'atteinte.

CONCLUSION

Le présent rapport vise à présenter les résultats issus de l'exercice de priorisation des problématiques qui a eu cours en 2021-2022 à l'échelle des six ZGISL.

Parmi les 23 catégories de problématiques identifiées par le MELCCFP, les cinq suivantes ont été priorisées le plus fréquemment par les TCR (en ordre décroissant) :

1. Érosion des berges/érosion côtière (6/6);
2. Mauvaise qualité de l'eau de surface (5/6);
3. Destruction/dégradation de la qualité des milieux humides (4/6);
4. Limitation de l'accès public au plan d'eau ou au cours d'eau (4/6);
5. Dégradation/perte d'habitat faunique (4/6).

L'urbanisation et le développement du territoire ainsi que l'aménagement des berges ressortent majoritaires parmi les causes liées à ces cinq catégories de problématiques.

L'exercice de priorisation des problématiques qui a été demandé aux six TCR permet d'alimenter les réflexions du MELCCFP quant au soutien à offrir aux acteurs de l'eau à différents égards.

Le MELCCFP espère que la concertation qui a été nécessaire pour mener à bien l'exercice de priorisation des problématiques à l'échelle de chacune des six ZGISL puisse se traduire par une mobilisation forte et soutenue des acteurs de l'eau, afin que plusieurs d'entre eux puissent participer à la résolution des problématiques qu'ils ont eux-mêmes identifiées comme prioritaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Stratégie québécoise de l'eau** : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/
- **Cadre de référence pour la gestion intégrée des ressources en eau** : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/cadre-reference-gire.pdf
- **Gestion intégrée du Saint-Laurent** : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/st-laurent/gestion-integree/tables-cr.htm
- **Rapport synthèse sur les problématiques prioritaires GIEBV – État de situation 2019-2020** : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/rapport-problematiques-prioritaires-2019-2020.pdf

À PROPOS

Le MELCCFP soutient les TCR dans la mise en œuvre de la GIRE. Il finance la gestion intégrée du Saint-Laurent par le biais de conventions renouvelées périodiquement avec des organismes désignés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ayant comme responsabilités d'agir en soutien à une TCR. Les objectifs et outils nécessaires à la mise en œuvre de la GIRE sont définis et suivis pendant toute la durée de la convention. Une équipe est spécialement affectée au soutien des TCR.

Pour tout renseignement additionnel :

conventions.tcr@environnement.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 : LISTE DES 23 CATÉGORIES DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉES

Catégorie de problématique	
1	Acidification des plans d'eau
2	Débits insuffisants
3	Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides
4	Érosion des berges/érosion côtière
5	Étiage sévère
6	Eutrophisation/présence de cyanobactéries
7	Inondation de zones avec enjeux
8	Limitation de la circulation des espèces aquatiques
9	Limitation de l'accès public au plan d'eau et/ou au cours d'eau
10	Marnage excessif
11	Mauvaise qualité de l'eau de surface
12	Mauvaise qualité de l'eau souterraine
13	Présence d'une espèce à statut précaire, menacée ou vulnérable
14	Présence d'une espèce exotique envahissante
15	Problème d'approvisionnement en eau de surface
16	Problème d'approvisionnement en eau souterraine
17	Surconsommation de la ressource eau
18	Problème d'envasement, de sédimentation et/ou de comblement
19	Surexploitation d'une espèce aquatique/augmentation de la pression de cueillette
20	Dégradation ou perte d'habitat faunique (autre que les milieux humides)
21	Conflit d'usages
22	Perte de liens culturels, patrimoniaux et/ou du sentiment d'appartenance
23	Altération du paysage



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 